



## Dossier Atelier Genre au Bas-Congo

Le PAIDECO n'est pas uniquement présent à Kinshasa : il existe d'autres projets identiques ailleurs dans le pays : à Kikwit, à Boma et à Lubumbashi. L'année prochaine, de nouvelles antennes s'ouvriront dans l'Est du pays. Alors puisqu'il est bien connu que les expériences des autres peuvent nous enrichir, nous initions cette rubrique « nouvelles de province », dans laquelle nous présenterons des actions susceptibles de nous inspirer ou d'améliorer notre action au niveau de Kinshasa. Dans ce numéro, le récit de l'atelier provincial sur le genre, financé par le bureau provincial PAIDECO Bas-Congo en collaboration avec le gouvernement provincial du Bas-Congo à travers le ministère de la condition féminine et famille.

### Atelier provincial pour une stratégie « genre » Le genre à l'honneur au Bas-Congo

**Au Congo, la pauvreté est avant tout féminine : les inégalités dont les femmes sont victimes dans divers domaines entravent le combat contre la pauvreté. Le PAIDECO/Bas-Congo et le Ministère provincial à la condition féminine (CONDIFA) ont décidé de prendre le taureau par les cornes et de s'attaquer à la problématique du genre.**

Après la longue période d'instabilité qu'a connu la R.D.Congo, la répartition des rôles a été bouleversée dans le pays, et 80% des ménages doivent désormais leur survie aux marmans. Or, malgré l'importance de la femme dans la vie sociale, la pauvreté a de plus en plus un visage féminin.

Comment cela est-il possible ? Ce sont en réalité les discriminations dont les femmes sont victimes qui sont à la base de leur précarité : inégalité au niveau du droit, de la santé, de l'éducation, de l'accès aux ressources... tout cela contribue à la pauvreté de la femme et finalement à la pauvreté des ménages.

Faut-il le rappeler ? L'objectif global du PAIDECO est de contribuer à la reconstruction économique, sociale et institutionnelle d'un lieu donné. La réduction des inégalités entre hommes et femmes est donc un objectif crucial dans cette lutte que mène la coopération belge au travers de son programme PAIDECO.

C'est dans cet optique que le bureau du PAIDECO au Bas-Congo, en partenariat avec le Ministère provincial à la condition féminine, a organisé du 22 au 25 octobre un atelier provincial dont l'objectif était de définir une stratégie provinciale sur le genre. L'atelier intitulé « Genre : Quelle stratégie pour le Bas-Congo ? » qui a eu lieu à Matadi, a réuni une soixantaine de participant(e)s de toute la province, ainsi que 12 conférenciers de qualité. Durant quatre jours, les participants se sont attaqués à un dur labeur. Il fallait avant tout que chacun puisse avoir la même compréhension du concept genre : Il ne s'agit pas uniquement de la promotion de la femme ; mais bien d'un concept qui se concentre sur les hommes et les femmes, afin que ceux-ci vivent en parfaite harmonie, sans rapport d'exploitation ou de domination. Pour une compréhension

globale du concept et de ses implications, divers conférenciers ont présenté des exposés sur les différents aspects du genre, tel que « genre et économie », « genre et culture Kongo », « droits humains et droits spécifiques de la femme », ou encore « genre et religion ».

Ces exposés, dispensés durant les deux premiers jours, ont permis à chacun d'avoir une bonne compréhension de la problématique genre en général et au Bas-Congo en particulier avant les travaux en commission visant à

**« Il ne s'agit pas de transformer les femmes en hommes, mais de s'assurer que l'accès aux ressources ne relève pas de l'appartenance au sexe »**

élaborer une stratégie genre pour la province. A l'heure des travaux proprement dits, quatre sous-commissions se sont formées, chacune d'elle étant orientée vers les problèmes majeurs des femmes : l'avoir, (économie et ressources de la femme), le savoir, (accès à de l'éducation), le pouvoir (accès des femmes aux postes de décision) et le vouloir, (tout ce qui a trait à l'identité, à la culture et à la dynamique qui doit aider les femmes à aller de l'avant).

Ces commissions ont travaillé de manière participative, tout d'abord pour distinguer les différents acteurs cibles et les alliances possibles dans ces domaines. Ensuite, chacune des commissions a défini une série de priorités, de stratégies et de plans d'action pour les atteindre.

De ce travail, il ressort une vingtaine de priorités et un calendrier pour quelques-unes d'entre elles qui peuvent être réalisées à court et moyen terme :

→ Mise en place de structures locales de la CONDIFA

→ La relecture par des experts en genre du programme d'éducation primaire et secondaire afin d'élaborer une note pédagogique mettant en évidence les aspects genre dans le programme scolaire.

→ La restructuration et la redynamisation du Conseil Provincial de la femme et de l'enfant.

→ L'atelier a également décidé de mettre sur pied un cadre de concertation local sur les questions de genre qui serviraient de relais pour transmettre les besoins et stratégies de la base au Conseil Provincial.

→ A l'unanimité, les participants à l'atelier ont soutenu devant le Gouverneur de province et le Bureau de l'Assemblée provinciale la candidature de l'Honorable Marie José MFULU MASSAKA au poste de Vice-président du Bureau de l'Assemblée provinciale, étant donné que le poste est vacant et que tous les postes du bureau sont occupés par des hommes.

La Ministre provinciale de la CONDIFA, très présente au cours de l'atelier et réellement impliquée dans l'initiative, a écouté attentivement les propositions des participants. Propositions qu'elle a acceptées, à l'exception de l'une d'elle, celle concernant les cadres de concertation provincial et locaux. Elle a plutôt proposé que ce soit la CONDIFA qui prenne en charge les notions liées au genre ainsi que le suivi de la mise en œuvre de la stratégie issue de l'atelier.

De son côté, le Gouverneur, présent lors de la cérémonie de clôture de l'atelier s'est réjoui qu'une telle réflexion ait eu lieu. Il a même affirmé qu'il allait personnellement s'impliquer pour la mise en application de la stratégie genre dans sa province ... Le tout premier résultat de l'atelier est d'ores et déjà visible, puisque les premières démarches en vue de mettre en place les bureaux de la CONDIFA au niveau local dans toute la province ont commencé, ainsi que la mise sur pied d'une cellule au sein de la CONDIFA provincial en vue de préparer les élections locales à venir.

**Charline Burton**

**Gauche: S.E. Mme la Ministre provinciale de la CONDIFA; Milieu: S.E. Mr. le Gouverneur du Bas-Congo; droite: le coordonnateur provincial du PAIDECO Bas-Congo**



Une sous-commission au travail



**Dossier Atelier Genre au Bas-Congo**



**Hommes et femmes égaux devant le droit congolais? Pas toujours!**



**Mme MASSANGA, secrétaire générale du gouvernement provincial du Bas-Congo, est la seule femme du pays à avoir accédé à ce poste. Juriste de formation et professeur de droit à l'UNIKIN. Elle nous parle des droits spécifiques à la femme.**

Après la deuxième guerre mondiale, de nombreux textes et conventions ont été créés pour assurer le bien-être, la justice et la dignité pour les êtres humains. Prenez par exemple les conventions contre la torture, l'esclavage, l'apartheid, ... Mais il semble que ces lois n'aient pas suffi à assurer les droits des femmes: seuls les hommes semblaient profiter de ces avancées en matière de droit. Plus tard, des textes internationaux ont été créés spécifiquement pour les femmes, tels que la « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes » ou la « Convention sur les droits politiques de la femme ». La R.D.C. a adhéré à ces deux textes. Les femmes congolaises doivent donc connaître ces textes afin de pouvoir s'en servir en cas de besoin. Malheureusement, les droits de la femme contenus dans ces conventions n'ont pas tous encore été inclus dans les textes de droit congolais.

Si la **Constitution** garantit de nombreux droits humains et des droits spécifiques aux femmes, le **Code de la famille** (1987) comporte de nombreuses discriminations vis-à-vis des femmes. En voici quelques exemples:

Art. 448: « la femme doit obtenir l'autorisation de son mari pour tous les actes juridiques dans lesquels elle s'oblige à une prestation qu'elle doit effectuer en personne »

Art. 352: « l'homme avant 18 ans révolus, la femme avant 15 ans révolus, ne peuvent contracter mariage ».

L'Art. 467 punit l'adultère chez le mari « qui aura eu des rapports sexuels avec une personne autre que son épouse, si l'adultère a été entouré de circonstances de nature à lui imprimer le caractère injurieux », tandis qu'il suffit à la femme d'avoir « eu des rapports sexuels avec une personne autre que son conjoint » pour que cela soit punissable.

**C.B.**

**« Dans presque toutes les sociétés, les femmes sont victimes d'inégalité de droit et de fait, situation aggravée par la discrimination au sein de la famille, par des pratiques et des convictions culturelles et religieuses traditionnelles »**

Inégalité entre hommes et femmes: une situation alarmante:

- La majorité des pauvres dans le monde sont des femmes
- Le nombre de femmes rurales qui vivent dans la pauvreté continue de s'accroître
- Le nombre de femmes analphabètes est majoritaire en Afrique et en Asie
- Les femmes travaillent plus que les hommes, et souvent sans rémunération
- Lorsqu'elles ont un emploi, les femmes sont moins payées que les hommes pour un travail égal
- Les femmes ne sont que 10 à 20% à avoir des postes de responsabilité/direction

**Représentation selon le Genre dans le Gouvernement Provincial, la territoriale et l'Administration Publique Provinciale au Bas-Congo**

N°	INSTITUTIONS PROVINCIALES	FEMMES	HOMMES
1	Gouverneur	0	1
2	Vice-Gouverneur	0	1
3	Ministres Provinciaux	1	9
4	Secrétaire du Gouvernement	1	0
5	Conseillers du Gouverneur	1	27
6	Conseillers des Ministres Provinciaux	10	34
7	Mairie	1	1
8	Bourgmestre	1	6
10	Divisions Provinciales	3	40



**Anastasie Mazanga, chef d'antenne du PNUD/UNOPS à Matadi**

La pauvreté est trop souvent féminine. Pour illustrer cette problématique, voici les chiffres issus d'une enquête menée dans 12 entreprises. L'enquête avait pour but de connaître la répartition des tâches selon le sexe.

Au total, nous avons compté 11.650 travailleurs dans ces 12 entreprises, parmi lesquels 93% étaient des hommes. Sur les 834 femmes travailleuses recensées, 6% seulement avaient dépassé le niveau secondaire. Cela prouve bien que les hommes occupent les postes de responsabilité tandis que les rares femmes qui travaillent dans le secteur formel sont souvent des subalternes.

En réalité, les femmes sont beaucoup plus actives dans les secteurs **informels**, tel que l'agriculture, le petit commerce, la couture à domicile, et ce pour nourrir leur famille. Mais toutes ces activités de survie ne sont pas prises en compte dans l'économie de la province ou du pays.

Or, lorsqu'un projet de développement économique est mis en place pour revitaliser le tissu économique, celui-ci s'adresse presque toujours au secteur formel, ce qui empêche bien souvent les femmes de tirer profit de ce genre d'actions.

C'est pourquoi dans le souci d'intégrer la parité dans les programmes de développement, il faut absolument prendre en compte les besoins et priorités des hommes et des femmes, et faire une analyse socio-économique selon le genre.

**C.B.**

